



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 04/04/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	12
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 30/03/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – ROUX – SION – SNITSELAAR – YACOB

REPRÉSENTÉS : M. BUCARO par M. HEURA  
M. DALIBARD par M. LAMY

ABSENTS : Mme AUDIBERT C, MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : Mme ADAMO

**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL**

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS**

Le Maire expose,

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Toute autre modification de cette AP/CP se fera par délibération du Conseil Municipal.

Vu la délibération n°2022-002 en date du 24/01/2022 approuvant le plan de financement de la construction d'un hôtel de ville, pour un montant total de 4 850 000 € HT, soit 5 820 000 € TTC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2022, sur la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements suivant :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2022 TTC	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC
2022-001	Construction d'un hôtel de ville	5 820 000 €	380 000 €	2 200 000 €	2 920 000 €	320 000 €

**AR Prefecture**

006-210600250-20220404-2022\_027-DE  
Reçu le 13/04/2022  
Publié le 13/04/2022

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré :

APPROUVE la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements pour l'opération de construction d'un hôtel de ville

AUTORISE le programme et les crédits de paiements pour la construction de l'hôtel de ville, tels que présentés dans le tableau ci-dessus

DIT que les reports de crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1

PRECISE que les dépenses seront équilibrées comme suit :

- Subventions : 3 800 000.00 €
- Autofinancement : 1 050 000.00 €

DESIGNE Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,  
Philippe HEURA**

